



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 10 juin 2020

L'épidémie de dengue diminue mais la vigilance ne doit pas être relâchée !

Après une tendance à la stabilisation ces dernières semaines (1 000 cas par semaine), le nombre de cas signalés semble actuellement en baisse, avec près de 700 cas recensés du 25 au 31 mai. Toutefois, la circulation du virus persiste dans 23 communes de l'île. La majorité des cas est toujours localisée dans le sud, et l'épidémie continue de progresser dans l'ouest, à Saint-Paul et à Saint-Leu, ainsi qu'à Saint-Denis. La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance des mesures de prévention essentielles pour freiner l'épidémie de dengue à La Réunion : consulter rapidement un médecin en cas de symptômes, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires tout autour de son domicile.

Situation épidémiologique au 9 juin 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

23 communes sont concernées par la circulation du virus.
Les communes du sud sont toujours celles où sont signalés le plus de cas (50 %) ; Une augmentation des cas est observée aux Avirons.
L'ouest comptabilise 40% des cas, avec une augmentation de signalements principalement à Saint-Paul et à Saint-Leu.
Dans le nord, le nombre de cas poursuit sa progression à Saint-Denis.
Dans l'est, le nombre de cas se stabilise.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) :

Région Sud

- **Saint-Louis** (Bel Air, la Chapelle, La Palissade, Plateau goyaves, Lotissement Leclerc, La Pente vacoas, la Rivière, La Ferme, Le Verval, Le Ouaki, Le Bois de Nèfles, Les Cocos, Camp du Gol, La Rivière, Cité des Cocos, Petit Bon Dieu, Les Canots, Les Makes)
- **Saint-Pierre** (Grands Bois, Ravine Blanches, Basse Terre les bas, Les Lataniers, Condé, Mont Vert, Ligne Paradis, La Vallée, Bois d'Olives, Ravine des Cabris, Ligne des bambous, Sainte Céline, Chemin Stéphane, Mahavel, Concession, Pierrefonds, La Morière)
- **Les Avirons** (La Croix, Bois de Nèfles Cadet, Barouty, Fond Maurice, le Ruisseau, Centre-Ville)
- **L'Etang Salé** (Les Canots, La Ravine Sheunon, Pied des Roches, la Plaine, Canots les hauts, Le Bois de Nèfles, Le Maniron, la Roche aux Oiseaux, Etang-Salé les bains)
- **L'Entre-Deux** (la Pente d'Orange, Le Grand Fond Extérieur, Le Chemin Tourangeau, Le trou Cochon, La ravine des Citrons, Le Serré)
- **Le Tampon** (La Chatoire, Bel air, les 400, Quatorzième, Le Vingt-troisième)
- **Saint-Joseph** (Le Plateau, Langevin, Le Butor)

Depuis le début de l'année

- **Plus de 13 500 cas** autochtones confirmés
- **494 hospitalisations**
- **1 455 passages aux urgences**
- **9 décès** (dont 6 directement liés à la dengue)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (Le Barrage, les Lataniers, La Saline, Le Trou d'Eau, le Tan Rouge, Carosse, Saint-Gilles, Mont Roquefeuil, Cap Champagne, Fleurimont, Le Bernica, Grande Fontaine, le Ruisseau, l'Étang, rue Jacquot, La Plaine, Cambaie)
- **La Possession** (St Laurent, le Fond de Bac, Sainte-Thérèse, le Camp Magloire)
- **Saint-Leu** (Piton Saint-Leu, Bois de Nèfles Piton, Le Plateau, Portail, Maduran, Butor, Quatre Robinets, Cité Pêcheurs, Chemin Dubuisson, La Fontaine, Les Camélias, Les Colimaçons, Stella, la Pointe des Châteaux)
- **Trois Bassins** (la Souris blanche, Le Centre-Ville)
- **Le Port** (Cœur saignant, Cité 20 Décembre, Parc Boisé, Mondon, Usine EDF, Cotur, Rivière des Galets, La Petite Pointe)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (Desbassyns, La Grande Montée, Le Verger, Beaumont les hauts, La Ressource)
- **Saint-Denis** (La Montagne, La vigie, Moulin Cader, St Bernard, Les Bambous, Vauban, Jardin de l'Etat, La Trinité, Montgaillard, Le Chaudron La Bretagne, Sainte Clotilde, Moufia Bois de Nèfles, Domenjo, Ilet Quinquinat)
- **Sainte-Suzanne** (Espérance, Sainte-Vivienne, Commune Bègue)

Région Est

- **Saint-André** (L'Étang, Petit Bazar, Centre-Ville, Maison Valliamé, Champ Borne, La Ravine Creuse, les Flamboyants, Centre-ville, Cambuston, Rivière du Mât les hauts)
- **Bras Panon** (Paniandy, La Rivière du Mât, La Rivière des Roches, Les Avocatiers)
- **Saint-Benoît** (Beauvallon, La Marine, Centre-Ville, Bourbier, Ilet Coco, Bras Canot, Bras Fusil, Le Butor, Bras Madeleine, Saint-Anne, Morange, Pont Payet, Petit Saint-Pierre)
- **Salazie** (Mare à Vieille Place, Ilet à Vidot)
- **Sainte-Rose** (Le Petit Brûlé, La Ravine Glissante)

Afin de limiter la freiner l'épidémie, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS maintiennent les opérations de démoustication jour et nuit, en intégrant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces traitements sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les mesures de prévention des Réunionnais au quotidien.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger des piqûres de moustique** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), **et continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage
- **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau à son domicile (gîtes larvaires)** : soucoupes et petits objets, vérification de l'écoulement des gouttières, respect des jours d'enlèvement des déchets, abriter les pneus
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.

Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical : il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet ou à distance) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974